Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202688-DE

2026 - 01 - 88

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : ASSIETTE ONF COUPES À ASSEOIR EN 2027 EN FORET COMMUNALE RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal avoir reçu la lettre de M. Florent DUBOSCLARD de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2027** en forêt communale relevant du Régime Forestier

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale d'Albiez-Montrond relevant du régime forestier, l'Office national des forêts (ONF) a établi une proposition concernant les coupes de bois à inscrire à l'état d'assiette pour l'année 2027. L'état d'assiette permet de définir les parcelles forestières dont les peuplements sont arrivés à maturité ou nécessitent une intervention sylvicole au regard des objectifs de gestion prévus par l'aménagement forestier de la forêt communale.

Pour l'exercice 2027, l'ONF propose d'inscrire à l'état d'assiette les coupes portant sur les parcelles suivantes :
Parcelles concernées :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202688-DE

- Parcelle n° 10 : La Cochette
- Parcelle n° 11 : La Cochette

Ces coupes sont proposées conformément aux orientations de l'aménagement forestier applicable à la forêt communale et ont vocation à assurer une gestion durable des peuplements forestiers, leur renouvellement ainsi que la valorisation du patrimoine forestier communal.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de l'ONF pour l'assiette des coupes pour l'année 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2027** dans la forêt communale relevant du régime forestier, conformément à la proposition de l'Office National des Forêts :
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à accomplir toutes les démarches afférentes auprès de l'Office National des Forêts.

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND SAVOIE

Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202689-DE

2026 - 01 - 89

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Remboursement de frais engagés par une personne bénévole de la commune

Madame le Maire expose que dans le cadre d'une intervention pour le compte de l'église Saint Nicolas de Montrond, Monsieur Alban Claraz-Bonnel, en tant que bénévole, a dû procéder à l'achat de fusibles pour un montant total de 9,98 € TTC, facture jointe à la présente délibération.

Afin d'indemniser Monsieur Alban Claraz-Bonnel des frais effectivement engagés pour le compte de la commune, il est proposé au conseil municipal d'effectuer le remboursement de la somme de 9,98 € TTC.

Il est précisé qu'à l'avenir, cet achat de fournitures se fera directement par la Mairie.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202689-DE

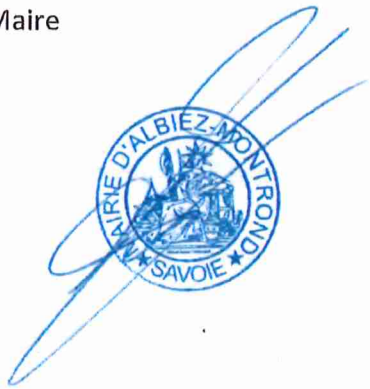
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le remboursement des frais engagés par Monsieur Alban Claraz-Bonnel pour le compte de la commune, soit 9.98 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au mandatement de cette dépense sur les crédits budgétaires correspondants.

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire



Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202690-DE

2026 - 01 - 90

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Motions SMR (service de soins médicaux et de réadaptation) de Modane et Motion de soutien du site FERROGLOBE à Montricher Albanne :

Madame le Maire propose que les deux motions citées et approuvées lors du comité syndical du 15 septembre 2026 du SPM, Syndicat du Pays de Maurienne, soient approuvées et adoptées par le conseil municipal :

- Motion pour la situation de l'offre de soins en Maurienne et fermeture temporaire du service de soins médicaux et de réadaptation de Modane
- Motion de soutien du site de Montricher-Albanne du groupe Ferroglobe et pour la défense de l'emploi industriel en Maurienne et de la souveraineté industrielle française et européenne

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202690-DE

Après lecture des deux motions et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** les deux motions annexées à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre ces motions aux interlocuteurs concernés

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire



Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202691-DE

2026 - 01 - 91

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 1

Objet : Levée du séquestre de la S.C.I.A. du presbytère :

Madame le Maire rappelle le contexte :

La S.C.I.A. (Société Civile Immobilière d'Attribution) du Presbytère a acquis auprès de la commune d'Albiez-Montrond, en 2022, l'ancien bâtiment de la cure afin d'y réaliser, une résidence.

Lors de la réalisation de cette opération, une clause prévoyait la réalisation d'une liaison avec le domaine skiable des Karellis.

Cette liaison n'étant pas réalisée au moment du démarrage des travaux, et afin de ne pas retarder la signature de l'acte, une somme de 70 000 € (soixante-dix mille euros) a été placée sous séquestre, dans l'attente de l'évolution de cette situation.

Par courrier du 10 août 2026 adressé à Madame le Maire, la S.C.I.A. du Presbytère sollicite aujourd'hui la libération de la somme de 70 000 € (soixante-dix mille euros) placée sous séquestre.

La société indique que, malgré les démarches engagées par la commune, la liaison avec le domaine skiable des Karellis ne sera finalement pas réalisée et considère que le maintien du séquestre n'a dès lors plus de raison d'être.

La S.C.I.A. sollicite également la délivrance d'une attestation d'achèvement des travaux, document qu'elle indique nécessaire à la clôture de son projet.

Au regard de la demande formulée par la S.C.I.A. du Presbytère, Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la levée du séquestre de 70 000 € (soixante-dix mille euros), sous réserve de la vérification des conditions prévues dans l'acte de vente et des éventuelles obligations contractuelles demeurant à la charge de la société.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202691-DE

Madame le Maire propose :

- de PRENDRE acte de la demande de la S.C.I.A. du Presbytère ;
- de se PRONONCER sur la levée du séquestre portant sur la somme de 70 000 € ;
- de l'AUTORISER à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents moins une abstention, Mme Corinne CHAUMAZ

- **PREND** acte de la demande de la S.C.I.A. du Presbytère ;
- **EMET** un avis favorable sur la levée du séquestre portant sur la somme de 70 000 € (soixante- dix mille euros) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND SAVOIE

Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202692-DE

2026 - 01 - 92

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	**Pour : 10**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**

Ne prend pas part au vote : Colette CHARVIN

Objet : Intégration de Mme Colette Charvin à la commission travaux :

Dans le cadre du fonctionnement des commissions municipales, Madame le Maire propose d'intégrer Mme Colette Charvin à la commission travaux.

Cette intégration permettra à Mme Charvin de participer aux échanges et aux travaux de la commission, dans le respect du rôle consultatif de celle-ci.

La composition de la commission travaux sera ainsi modifiée afin d'intégrer Mme Colette Charvin parmi ses membres.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202692-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents moins Colette Charvin qui ne prend pas part au vote :

- **APPROUVE** l'intégration de Mme Colette Charvin au sein de la commission travaux ;
- **PREND** acte de la nouvelle composition de la commission travaux.

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire



Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202693-DE

2026 - 01 - 93

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Intégration de Mr Bruno Bastide à la commission Ressources Humaines et à la commission Tourisme :

Dans le cadre du fonctionnement des commissions municipales, Madame le Maire propose d'intégrer Mr Bruno Bastide aux commissions Ressources Humaines (RH) et Tourisme.

La composition des commissions Ressources humaines et Tourisme sera ainsi modifiée afin d'intégrer Mr Bruno Bastide parmi leurs membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'intégration de Mr Bruno Bastide au sein de la commission Ressources humaines ;
- **APPROUVE** l'intégration de Mr Bruno Bastide au sein de la commission Tourisme ;
- **PREND** acte de la nouvelle composition de ces deux commissions.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202693-DE

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire



Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202694-DE

2026 - 01 - 94

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Création d'une commission Urbanisme :

Afin de renforcer le suivi et l'examen des dossiers relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement de la commune, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer une commission Urbanisme.

Cette commission aura pour vocation d'étudier les différents dossiers liés à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, aux projets d'évolution du bâti ainsi qu'aux projets communaux relevant de ces domaines.

Elle permettra de favoriser les échanges entre les élus, de préparer les dossiers et de formuler, le cas échéant, des avis et propositions avant leur présentation au conseil municipal.

Il est proposé que la commission soit composée de plusieurs membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire :

- Caroline Brun, Frédéric Dufreney, Nicolas Julien, Bruno Rambaud.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** la création d'une commission Urbanisme ;
- **APPROUVE** sa composition avec les membres suivants : Caroline Brun, Frédéric Dufreney, Nicolas Julien, Bruno Rambaud.
- **PREND** acte du caractère consultatif de cette commission.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202694-DE

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire



Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202695-DE

2026 - 01 - 95

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Aménagement d'une partie de la pelouse du cimetière en emplacements destinés aux concessions funéraires :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-13 à L. 2223-15 relatifs aux concessions dans les cimetières

Dans le cadre de la gestion du cimetière communal, il convient d'anticiper les besoins en emplacements et d'examiner les possibilités de création de nouvelles places en fonction des espaces actuellement disponibles.

Une attention particulière devra être portée au carré 4, dans lequel plusieurs personnes sont actuellement en attente d'un emplacement. Certains emplacements existants ou potentiellement disponibles nécessitent toutefois d'être précisément identifiés et matérialisés, afin de lever les incertitudes concernant leur localisation.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202695-DE

Plus largement, il est proposé de réaliser un état des lieux des espaces disponibles dans l'ensemble du cimetière, afin d'identifier les possibilités de création de nouvelles places en fonction de la configuration des lieux, des emplacements existants et des besoins à venir.

Cette démarche permettra notamment :

- de déterminer le nombre de nouvelles places pouvant être créées ;
- de préciser leur localisation ;
- de matérialiser les emplacements disponibles, notamment dans le carré 4 ;
- de répondre aux demandes actuellement en attente ;
- d'assurer une gestion anticipée des emplacements pour les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe de création de nouvelles places au sein du cimetière communal en fonction des espaces disponibles ;
- **APPROUVE** fait d'effectuer un recensement et une matérialisation des emplacements disponibles, avec une attention particulière portée au carré 4 ;
- **AUTORISE** les démarches nécessaires afin de déterminer le nombre et la localisation des nouvelles places pouvant être créées, pour répondre aux demandes en attente.

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire



Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202696-DE

2026 - 01 - 96

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le vingt-deux du mois de septembre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Bruno BASTIDE

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à temps non complet

Afin de renforcer l'accueil du public et d'assurer la continuité du service au sein de la mairie, Madame le Maire propose de créer un emploi permanent d'agent d'accueil à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Cet emploi aura notamment pour missions :

- d'assurer l'accueil physique et téléphonique du public ;
- de renseigner et orienter les administrés, ainsi que de participer aux différentes tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du service.

Il est proposé de créer cet emploi sur la base du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, correspondant à un emploi de catégorie C.

Le poste sera ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

En cas de recherche infructueuse de fonctionnaire ou lorsque les conditions statutaires le permettent, le poste pourra également être pourvu par un agent contractuel, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, en fonction du grade et de l'échelon retenus pour le recrutement.

Madame le Maire précise qu'à l'issue du recrutement, le poste aujourd'hui vacant pour un agent d'accueil à temps non complet de 17.50 heures sera alors supprimé lors d'un prochain conseil municipal.

Il ne s'agit donc pas de recruter un 2ème agent d'accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires ;
- **PRÉCISE** que cet emploi au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux sera de catégorie C ;
- **AUTORISE** le recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché ;
- **PRÉVOIT** que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- **FIXE** la rémunération sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux;

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires à la création de ce poste sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en séance,

Le 28 septembre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire



Monsieur Bruno BASTIDE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20260928-DELIB_202696-DE